

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 30 septembre 2025

N° VA_DEL2025_138

**Objet : Autorisation de signer le marché de travaux multi-aménagements
des espaces publics**

L'an deux mille vingt-cinq, le 30 septembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Maryvonne GIRARD, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Gérard CAUDRON, ayant donné pouvoir à Valérie QUESNE-CAUDRON, Lahanissa MADI, ayant donné pouvoir à Jean-Michel MOLLE, Florence COLIN, ayant donné pouvoir à Chantal FLINOIS, Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Delphine HERENT, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Sébastien COSTEUR, Yohan TISON, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

Dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie, la ville de Villeneuve d'Ascq doit aménager et rénover des espaces publics.

Pour répondre à ces besoins, un marché de travaux de la forme d'un accord-cadre à bons de commandes est lancé. L'accord cadre multi attributaires (5 attributaires maximum) sera conclu à compter du 1er octobre 2025 pour une durée de 14 mois, renouvelable 3 fois un an, soit jusqu'au 30 septembre 2029 maximum.

Les travaux repris dans ce marché vont consister en :

- Installation de chantier et travaux préparatoires
- Réseaux et Assainissement
- Maçonnerie pour murs et murets
- Revêtements de sols
- Équipements et mobiliers urbains
- Plantations et travaux de confortement

L'accord cadre sera conclu avec montant maximum pour 1 200 000 € HT maximum par an, soit 4 800 000 € HT maximum sur 4 ans.

La consultation a fait l'objet d'une procédure adaptée conformément à l'article R . 2123-1 1° du code de la commande publique.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

Critère 1 : PRIX analysé à hauteur de 50 %

Critère 2 : TECHNIQUE, analysé à hauteur de 50 %, décomposé comme suit :

- Note sur 20 points : Cohérence des moyens humains et matériels dédiés au marché :
 - o 5 points : nombre d'équipes de minimum 3 personnes que l'entreprise est capable de mettre à disposition de la ville, en simultané, ainsi que sur sa capacité à répondre aux besoins de la ville et ce même en période de congés annuels sur la base d'un chantier type
 - o 10 points : Sur justificatifs des compétences professionnelles (curriculum-vitae et qualifications) pour chacun des chapitres du BPU ;
 - o 5 points : Sur la liste du matériel dédié au marché par chapitre du BPU ;
- Note sur 20 points : Qualité des fournitures proposées ;
- Note sur 10 points : Démarche prise par l'entreprise pour réduire l'impact environnemental
 - o Nuisances de tous types,
 - o Recyclage des déchets
 - o Limitation, gestion, valorisation des déchets,
 - o Traçabilité des évacuations des déchets
 - o Économie d'énergie,
 - o Réduction des émissions carbone, etc. ...
 - o Autres propositions permettant de réduire l'impact environnemental dans le cadre de l'exécution de ce marché.

Après avis de la Commission d'appel d'offre (CAO) du lundi 29 septembre 2025, Il est proposé aux membres du conseil :

- **autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux multi-aménagements des espaces publics avec les entreprises attributaires dans les conditions définies dans le tableau annexé,**
- **de s'engager à inscrire les crédits nécessaires pour les budgets à venir,**
- **d'imputer les dépenses aux comptes correspondants dans la limite des crédits budgétaires votés.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Violette SALANON

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 6 octobre 2025 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250930-214246-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 2 octobre 2025

**ANNEXE D'ATTRIBUTION Marché
n°25S0022 – Travaux multi-
aménagement des espaces publics**

N°	Lot	Multi-attribution	Montant maximum/an	Montant maximum sur 4 ans
1	Travaux de rénovation et de création d'espaces publics	5 attributaires maxi	1 200 000 HT	4 800 000 HT

Description	Montant du DQE	Attributaire	Code postal	Ville
Lot unique	160 633,20€ HT 192 759,84€ TTC	Nord Espaces verts	59100	ROUBAIX
Lot unique	198 362,48€ HT 238 034,98€ TTC	France Environnement / Ramery (co- traitance)	59710	AVELIN
Lot unique	220 018,93€ HT 264 022,72€ TTC	Idverde	59874	WAMBRECHIES
Lot unique	298 361,25€ HT 358 033,50€ TTC	Terideal Hauts de France	59710	ENNEVELIN